



# Commune nouvelle de CHAZEY-BONS

## CONSEIL MUNICIPAL du 16 JUIN 2020

### Etaient Présents :

Philip LALLEMENT, Maire.

Bruno FORT – Sophie GROS – Emile PERRAUD – Cécile MICHAUD – Christian COCHET, adjoints.

Julio CASTANEDA – David COUNORD – Patricia JANTET – Annabelle LEANDRO - Thierry LEGER – Céline MAFFRE – Francisco MARTINEZ – Bernard MICHAUD - Frédérique MOISSET - Philippe NARDIN, conseillers municipaux.

Absentes excusées Marie DICORATO - Christine LECHON et Magali LOWE

Pouvoirs : Magali LOWE à Philippe NARDIN - Christine LECHON à Bruno FORT et Marie DICORATO à Annabelle LEANDRO

Secrétaire de séance : Francisco MARTINEZ

Rédactrice du procès-verbal : Marie-Christine VAUDAY-PITRAT

### Ordre du jour :

- **Délibérations :**

- Commissions communales
- Délégation générale au Maire
- Délégation au conseiller municipal siégeant à la CCBS
- Constitution de la commission d'appel d'offres (CAO)
- Désignation délégué SIEA + suppléants
- Désignation délégués au syndicat des eaux Andert et Condon/Pugieu
- Désignation délégué ONF + garants
- Remboursement de frais de déplacement aux élus

- **Informations diverses :**

- Acquisition parcelle à Pugieu : droit de priorité de la commune
- Point sur le PLU
- Appel à projet opération "Label écoles numériques"

Exceptionnellement, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid19, la réunion se tient à la salle des fêtes qui permet de respecter les mesures de distanciation physique obligatoires.

La séance est ouverte, Monsieur Francisco MARTINEZ est nommé secrétaire de séance.  
Pas d'observations sur le procès-verbal du 25 MAI 2020, il est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'ajout d'une délibération relative à l'adhésion de la commune au groupement de commande d'électricité (SIEA) et le retrait de la délibération relative à la délégation à un conseiller municipal. Approuvé à l'unanimité.

### ✓ **Délégation générale au Maire**

Monsieur Bruno FORT, 1<sup>er</sup> adjoint, rappelle que conformément à l'Article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut concéder une partie de ses pouvoirs au Maire pour le bon fonctionnement et l'efficacité de l'action administrative.

Après avoir étudié l'objet des délégations proposées, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à passer et signer toutes pièces à intervenir dans le cadre de l'application de cette délégation générale.

Le conseil municipal accepte que cette délégation soit exercée par le 1<sup>er</sup> adjoint, suppléant du Maire en cas d'empêchement de celui-ci.

Il note que les décisions prises par le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets et que le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Enfin il est précisé que le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

### ✓ **Commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire indique que, conformément au code des marchés publics, il y a lieu de créer une Commission d'Appel d'Offres (CAO) qui se compose du Maire ou de son représentant – Président – et de trois membres du conseil municipal titulaires ainsi que trois suppléants tous élus en son sein.

Sur proposition du Maire et à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer la commission d'appel d'offres et désigne par un vote 3 membres titulaires et 3 membres suppléants appelés à siéger à cette commission :

#### **Titulaires :**

Bruno FORT  
Philippe NARDIN  
Christine LECHON

#### **Suppléants :**

Emile PERRAUD  
Christian COCHET  
Francisco MARTINEZ

### ✓ **Délégués au SIEA**

Monsieur le Maire indique que la commune est adhérente au Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain et qu'elle doit élire 1 délégué titulaire et 2 suppléants, pour siéger au sein du Comité Syndical.

Monsieur Lallement invite les conseillers municipaux à faire acte de candidature puis à passer au vote.

Monsieur Francisco MARTINEZ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élu délégué au SIEA.

Madame Cécile MICHAUD et Monsieur Thierry LEGER sont élus suppléants.

### ✓ **Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, pour les sites ex tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa et au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour

l'achat d'électricité coordonné par le SIEA. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer en faveur de l'adhésion de la commune à ce groupement de commandes. Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention et toutes autres pièces à intervenir.

✓ **Désignation délégué ONF et garants**

Monsieur le Maire suggère au Conseil Municipal de nommer un délégué pour représenter la Commune de Chazey-Bons auprès de l'Office National des Forêts (ONF), ainsi que trois garants pour la bonne gestion des bois et coupes affouagères.

Monsieur Bernard MICHAUD se propose pour être l'interlocuteur privilégié de l'ONF et Messieurs Julio Castaneda, Christian Cochet et Emile Perraud sont désignés garants.

✓ **Délégués au syndicat des eaux Andert et Condon/Pugieu**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune, en raison de la fusion avec la commune historique de Pugieu, est membre du syndicat des eaux Andert et Condon/Pugieu. Il convient donc, suite au renouvellement du conseil municipal, de désigner deux membres pour siéger dans ce syndicat.

Messieurs Bernard MICHAUD et Thierry LEGER se portent candidats à cette fonction.

Proposition validée à l'unanimité.

✓ **Remboursement de frais de déplacement aux élus**

Le Maire explique au conseil municipal que les frais engagés par les personnels territoriaux, c'est-à-dire les personnes « qui reçoivent d'une collectivité ou d'un de ses établissements publics à caractère administratif une rémunération au titre de leur activité principale » lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions, font l'objet de remboursements.

Il précise que ce point a fait l'objet d'une délibération de l'assemblée sortante en date du 21 octobre 2019.

Monsieur Lallement précise encore que ces règles sont applicables aux élus municipaux dans les mêmes conditions lorsqu'ils se déplacent dans le cadre de leurs fonctions, notamment lorsqu'ils sont délégués de la commune, il propose donc de les appliquer.

Validé à l'unanimité.

✓ **Commissions communales**

Suite à l'installation du conseil municipal, Monsieur Philip LALLEMENT, Maire de Chazey-Bons, propose pour la bonne gestion des affaires de la commune de créer les commissions de travail et d'études telles qu'elles sont définies dans le tableau ci-dessous.

Il précise que le Maire est président de droit de chaque commission, qui désignera en interne son vice-président, dès sa première réunion.

Après discussion et nouvelles inscriptions les commissions et leurs membres sont validés.

COMMISSIONS	Membres
FINANCES	Bruno FORT David COUNORD Céline MAFFRE Philippe NARDIN Cécile MICHAUD
URBANISME	Sophie GROS Julio CASTANEDA Christian COCHET Marie DICORATO Annabelle LEANDRO Francisco MARTINEZ Frédérique MOISSET Philippe NARDIN
VOIRIE/ESPACES VERTS/DEVELOPPEMENT DURABLE	Emile PERRAUD Julio CASTANEDA Christian COCHET Frédérique MOISSET Philippe NARDIN
SCOLAIRE- PERISCOLAIRE	Cécile MICHAUD Patricia JANTET Céline MAFFRE Bruno FORT Philippe NARDIN Julio CASTANEDA Francisco MARTINEZ
EAU/ASSAINISSEMENT PATRIMOINE TRAVAUX	Christian COCHET Bruno FORT Thierry LEGER Bernard MICHAUD Cécile MICHAUD Emile PERRAUD
SPORT/SOLIDARITE/ANIMATION/ VIE ASSOCIATIVE/CULTURE	Magali LOWE Christian COCHET Marie DICORATO Bruno FORT Annabelle LEANDRO Thierry LEGER Céline MAFFRE Emile PERRAUD
NUMERIQUE/COMMUNICATION	Francisco MARTINEZ David COUNORD Bruno FORT Thierry LEGER Céline MAFFRE Sophie GROS
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	Philip LALLEMENT David COUNORD Marie DICORATO Annabelle LEANDRO Emile PERRAUD Christine LECHON Bruno FORT Christian COCHET
AFFAIRES SOCIALES	Philip LALLEMENT Patricia JANTET Frédérique MOISSET Marie DICORATO Annabelle LEANDRO Céline MAFFRE Sophie GROS

Le tableau pourra être consulté sur demande en mairie.

- **Informations diverses :**

- Acquisition parcelle à Pugieu : Monsieur Lallement indique que la commune maintient sa décision de faire valoir son droit de priorité s'agissant d'un tènement contigu à la forêt communale. La discussion restera ouverte avec les propriétaires riverains et le notaire en sera informé ;
- Point sur le PLU : un recours gracieux auquel il a été répondu. A ce jour pas d'autres questions mais un cabinet d'avocat a été contacté par la commune afin que le dossier puisse être rapidement pris en charge le cas échéant ;
- Appel à projet opération "Label écoles numériques" : Cécile Michaud adjointe aux affaires scolaires informe que l'état a débloqué une enveloppe budgétaire pour favoriser l'équipement des écoles.  
La commune est éligible à ces dotations. Des devis ont été demandés et le dossier, traité en partenariat avec l'éducation nationale et la directrice du groupe scolaire, sera finalisé rapidement.
- Renouvellement du site internet devenu obsolète. Francisco Martinez et Bruno Fort sont en charge du dossier ;
- Participation citoyenne : Monsieur le Maire souhaite relancer ce protocole. L'ensemble des nouveaux élus se porte volontaire pour l'intégrer. Les services de gendarmerie en seront informés ;
- Problèmes d'humidité au groupe scolaires : Mr le Maire indique qu'ils seront évoqués avec l'architecte lors de la prochaine rencontre programmée le 24/06 pour étudier l'extension du bâtiment dans la perspective d'une ouverture de classe rentrée 2021. Toutefois un courrier en recommandé sera adressé avec photos ;
- Patricia Jantet questionne sur une réorganisation éventuelle des services administratifs municipaux (horaires de permanences au public ...) ainsi que sur la gestion de l'agenda du Maire. Monsieur Lallement lui indique qu'il prévoit d'être en mairie le mercredi matin pour les professionnels et le samedi matin pour les particuliers. L'organisation du secrétariat sera étudiée prochainement, il souhaite qu'un fonctionnement pérenne s'installe.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.**

**Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 16 juin 2020.**

**A Chazey-Bons, le 18 juin 2020**  
**Le Maire, Philip LALLEMENT**

